

*Pôle Développement des Entreprises  
& des Territoires – Appui aux Territoires  
PR - 2024 - 010*

Monsieur Pascal PIGOT  
Président  
ZA du Pra de Serre  
63960 VEYRE-MONTON

Clermont-Ferrand, le 1<sup>er</sup> octobre 2024

Objet: *PLU de Saint-Maurice – Modification simplifiée n°2*  
*Avis de la CCI du Puy-de-Dôme Clermont Auvergne Métropole*

Monsieur le Président,

Nous avons bien reçu le 30 septembre 2024 votre lettre recommandée avec accusé de réception concernant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Maurice pour laquelle vous consultez la Chambre de Commerce et d'Industrie en tant que personne publique associée.

Lors de l'examen attentif de ce dossier, nous avons bien noté que cette modification simplifiée n°2 vise à supprimer dix espaces réservés (n°5, n°8, n°9, n°15, n°16, n°17, n°18, n°19, n°20 et n°24) et à créer deux nouveaux espaces réservés (n°25 et n°26).

A ce titre, cette présente modification n'a pas d'incidences directes sur les entreprises et les activités économiques du ressort de la Chambre de Commerce en tant que telles.

Aussi, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler sur ce projet.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Le Président,



Claude BARBIN.